

Annulation amiable vente immo après signature de l'acte authentique ?

Par Diruda, le 01/01/2021 à 19:10

Bonjour à tous,

Je suis nouveau sur ce blog , il m'arrive avec mon epouse , une histoire incroyable un cauchemard !!!

J'ai acheté une maison ancienne (signature de l'acte authentique le 4 decembre 2020) et dés le jour de l'enmenagement j'ai constaté des Morceaux de parquets "pourrie " partie cachee pendant la vente par un tapis et une immense armoire ! une partie des lames de parquet etaient changées . Nous avons fait venir un diagnostiqueur ,qui nous aannoncé ce que nous redoutions c'est a dire : "C'est de la merule" . Je vous passe tout ce qui en a découler car c'est digne de kafka mais au final , les anciens propriétaires avec qui nous sommes restés en bon termes , nous proposent d'annuler la vente ou de nous racheter la maison au prix que nous leur avons a achetés !!! Dans ce deuxieme cas je perds mes frais de notaires et les frais d'agence .

Qu'est il possible de faire ? Annuler ou nous faire racheter la maison avec les des pertes de mon coté environ 30 000 euros .

merci des vos conseils

PS : j'ai resumé au mieux mais j'aurais pu ecrire des page entière !!!!

Par youris, le 02/01/2021 à 17:08

bonjour,

je vous conseille de voir avec le notaire rédacteur de l'acte et vos vendeurs, comment vous pouvez régler le problème de la meilleure manière possible pour les 2 parties.

votre maison est-elle dans une zone concernée par le diagnostic termites obligatoire.

salutations	

à ma connaissance, il n'existe pas diagnostic obligatoire mérule.